

88

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROTECTION ET EXPLOITATION DE TERRITOIRES FAUNIQUES

PROGRAMME D'ÉTUDES
5179

la
FORMATION
PROFESSIONNELLE et
TECHNIQUE

020801
9197004

Québec 

PROTECTION ET EXPLOITATION DE TERRITOIRES FAUNIQVES

PROGRAMME D'ÉTUDES
5179

DC (1130)
Édifice Marie-Guyart, 11^e étage
Québec (Qc) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1998 — 98-0536

ISBN 2 - 550 - 33421-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1998

020801
9191004

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROTECTION ET EXPLOITATION DE TERRITOIRES FAUNIQUES

PROGRAMME D'ÉTUDES 5179

Novembre 1997

Le programme *Protection et exploitation de territoires fauniques* qui conduit au diplôme d'études professionnelles, prépare à l'exercice du métier

**D'AGENTE QUALIFIÉE OU D'AGENT QUALIFIÉ EN
PROTECTION ET EXPLOITATION DE TERRITOIRES FAUNIQUES**

Direction générale de la formation professionnelle et technique

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à de nombreuses collaborations entre le milieu du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les représentants et les représentantes de l'industrie, qui ont contribué par leur participation à l'atelier d'analyse de la situation de travail, à l'élaboration du présent programme d'études.

Milieu du travail

Micheline Barrest
Sainte-Florence

Claude Bérubé
Saint-Médard

Jean-Pierre Duchemin
Hérouxville

Fabien Gervais
Alma

Bian O'Brien
Maniwaki

Nicolas Rochette
Québec

Mario Tremblay
Saint-Aimé-des-Lacs

Mario Vaillancourt
Chicoutimi-Nord

Milieu de l'éducation

Russel Gagné
Commission scolaire de Loretteville

Christian Gendron
Commission scolaire des Montagnes

Jean-Yves Lachance
Commission scolaire Vallée de la Matépédia

Richard Lafond
Cégep de Rimouski

René Roy
Commission scolaire Harricana

Jean-Yves Simard
Commission scolaire du Haut-Saint-Maurice

Damien St-Amand
Cégep de Rimouski

Équipe de production

Responsabilité du projet

André Hébert
Direction générale de la formation professionnelle et
technique
Ministère de l'Éducation

Coordination à la production

Léopold Martine
Commission scolaire Pierre-Neveu

Conception et rédaction

Guy Mayer
Commission scolaire Pierre-Neveu

Louis Gagnon
Conseiller technique en élaboration de programmes

Collaboration

Jean-Claude Gilbert
Direction générale de la formation professionnelle et
technique

Fernand Lagacé
Consultant en foresterie

Révision technique

Sous la responsabilité de la Direction des
programmes de la Direction générale de la
formation professionnelle et technique

Éditique

Odile Béland
Ministère de l'Éducation

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la
Division des services linguistiques du Ministère

Le présent programme d'études *Protection et exploitation de territoires fauniques* est édicté en vertu de l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.-I-13-3).

Il a été soumis aux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux dispositions du paragraphe a) de l'article 23 de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation* (L.R.Q., c C-60) qui a été remplacé par l'article 569 du chapitre 84 des lois de 1988.

Pauline Marois
Ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
PRÉSENTATION DU PROGRAMME		1
VOCABULAIRE		3
Première partie		
1	SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
2	BUTS DE LA FORMATION	9
3	COMPÉTENCES	11
4	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	13
5	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU	15
5.1	DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	15
5.2	GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	16
Seconde partie		
MODULE 1 :	SITUATION AU REGARD DU MÉTIER ET DE LA DÉMARCHE DE FORMATION .	21
MODULE 2 :	APPLICATION DES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL	25
MODULE 3 :	UTILISATION DU MATÉRIEL, DE L'OUTILLAGE ET DE L'ÉQUIPEMENT	27
MODULE 4 :	ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ	31
MODULE 5 :	UTILISATION DE GAZ PROPANE	35
MODULE 6 :	PRÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS, DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES	39
MODULE 7 :	APPLICATION DE NOTIONS DE BIOLOGIE ANIMALE	43
MODULE 8 :	IDENTIFICATION DES ESPÈCES FAUNIQUES	47
MODULE 9 :	INTERPRÉTATION DES LOIS ET RÉGLEMENTS RELATIFS À LA CONSERVATION DE LA FAUNE	51
MODULE 10 :	UTILISATION D'ARMES DE CHASSE	55
MODULE 11 :	COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL	59
MODULE 12 :	GESTION D'UN POSTE D'ACCUEIL	63
MODULE 13 :	SURVIE EN FORÊT	67

MODULE 14 :	ORIENTATION EN FORÊT	71
MODULE 15 :	DÉPLACEMENT NON MOTORISÉ EN FORÊT	75
MODULE 16 :	PATROUILLE DU TERRITOIRE	79
MODULE 17 :	ENQUÊTE	83
MODULE 18 :	NOTIONS D'ÉCOLOGIE FORESTIÈRE	87
MODULE 19 :	ASSISTANCE AUX SPÉCIALISTES EN AMÉNAGEMENT FAUNIQUE	91
MODULE 20 :	PATHOLOGIE ANIMALE	95
MODULE 21 :	TECHNIQUES DE PÊCHE, DE CHASSE ET DE PIÉGEAGE	97
MODULE 22 :	ACCOMPAGEMENT DES USAGERS	99
MODULE 23 :	RECHERCHE D'EMPLOI	103
MODULE 24 :	INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL	107

Tableaux

TABLEAU 1 :	SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
TABLEAU 2 :	MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN <i>PROTECTION ET EXPLOITATION DE</i> <i>TERRITOIRES FAUNIQUES</i>	12

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Protection et exploitation de territoires fauniques* conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs, découpé en modules et structuré par sessions. Il est conçu selon une approche globale, dans laquelle on tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens permettant d'atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

La durée du programme est de 1320 heures; de ce nombre, 525 sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 795, à l'acquisition de compétences plus larges.

Le programme est divisé en 24 modules dont la durée varie de 15 à 120 heures (multiples de 15) et comprend le temps nécessaire pour l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et pour l'enseignement correctif.

Le programme comprend deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble du projet de formation; elle comprend cinq chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, des données essentielles. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième, les compétences; le quatrième, les objectifs généraux. Enfin, le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

Dans ce contexte d'approche global, trois documents accompagnent le programme : le *Guide pédagogique*, le *Guide d'évaluation* et le *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble intégré de connaissances, d'habiletés de divers domaines, de perceptions et d'attitudes permettant à une personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ou de vie professionnelle.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir à l'élève. Ils permettent le regroupement d'objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation.

Module (d'un programme)

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel de premier niveau et les objectifs opérationnels de second niveau qui l'accompagnent.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à 15 heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Protection et exploitation de territoires fauniques

Code du programme : 5179

Nombre de modules : 24

Durée en heures : 1320

Valeur en unités : 88

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
237011	1. Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15	1
237021	2. Application des règles de santé et de sécurité au travail	15	1
237034	3. Utilisation du matériel, de l'outillage et de l'équipement	60	4
237043	4. Assistance aux personnes en difficulté	45	3
237053	5. Utilisation du gaz propane	45	3
237064	6. Préparation des équipements, des bâtiments et des infrastructures	60	4
237073	7. Application de notions de biologie animale	45	3
237088	8. Identification des espèces fauniques	120	8
237095	9. Interprétation des lois et règlements relatifs à la conservation de la faune	75	5
237105	10. Utilisation d'armes de chasse	75	5
237112	11. Communication en milieu de travail	30	2
237123	12. Gestion d'un poste d'accueil	45	3
237132	13. Survie en forêt	30	2
237144	14. Orientation en forêt	60	4
237152	15. Déplacement non motorisé en forêt	30	2
237165	16. Patrouille du territoire	75	5
237174	17. Enquête	60	4
237183	18. Notions d'écologie forestière	45	3
237194	19. Assistance aux spécialistes en aménagement faunique	60	4
237202	20. Pathologie animale	30	3
237215	21. Techniques de pêche, de chasse et de piégeage	75	5
237226	22. Accompagnement des usagers	90	6
237231	23. Recherche d'emploi	15	1
237248	24. Intégration au milieu de travail	120	8

Tableau I

* Une unité équivaut à 15 heures.

Ce programme conduit au diplôme d'études professionnelles en *Protection et exploitation de territoires fauniques*.

DC (1130)
Édifice Marie-Guyart, 11^e ét.
Québec (Qc) G1R 5A5

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Protection et exploitation de territoires fauniques* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, du milieu professionnel.

Rendre la personne efficace dans l'exercice du métier d'agente qualifiée ou agent qualifié en protection et exploitation de territoires fauniques

- lui permettre d'exécuter correctement et avec des résultats acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la protection et à l'exploitation de territoires fauniques;
- lui permettre d'évoluer de façon appropriée dans le contexte du travail en favorisant :
 - l'acquisition des habiletés nécessaires à l'organisation et à la planification de son travail;
 - le développement de la capacité à communiquer en milieu de travail;
 - le développement de la préoccupation pour l'environnement, la santé et la sécurité;
 - le développement d'une préoccupation pour l'environnement, la santé et la sécurité;
 - le renforcement des habitudes d'observation ainsi que l'amélioration de la précision et de la rapidité dans l'exécution des tâches liées à la protection et à l'exploitation de territoires fauniques.

Assurer l'intégration à la vie professionnelle

- lui permettre d'intégrer harmonieusement le marché du travail en favorisant :
 - l'acquisition de connaissances sur ses droits et responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
 - l'acquisition de connaissances sur le marché du travail en général et sur le contexte du métier en particulier.

Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- lui permettre :
 - de développer son autonomie et son sens des responsabilités;
 - de s'axer sur la recherche de l'excellence;
 - d'acquérir des méthodes de travail.

Assurer la mobilité professionnelle

- lui permettre :
 - d'acquérir une attitude positive à l'égard des changements techniques et des situations nouvelles;
 - d'accroître sa capacité d'apprendre, de s'affirmer et de se documenter.

3 COMPÉTENCES

Les compétences sur lesquelles porte le programme *Protection et exploitation de territoires fauniques* sont présentées dans le tableau II qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales portent sur des activités de travail ou de vie professionnelle. Elles ont trait, entre autres choses, à l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches et des activités inhérentes à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches et des activités propres au métier.

Le tableau II est à double entrée; il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens entre des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole (O) indique un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La matrice des objets de formation a été conçue en tenant compte des orientations et des buts de formation du programme, à partir des tâches et des opérations définies au moment de l'analyse de la situation de travail. La logique qui a présidé à sa conception influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression en fonction de la complexité des apprentissages et du développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains modules deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle. L'organisation des sessions du programme tient compte de ces exigences.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN	COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, des disciplines, du développement personnel, etc.)												TOTALS				
	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS	NUMÉROS
PROTECTION ET EXPLOITATION DE TERRITOIRES FAUNTIQUES	COMPÉTENCES PARTICULIÈRES (Tâches ou activités dans le cadre du métier et de la vie professionnelle)																
	NUMÉROS																
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU																
	DURÉE																
	1		Situation au regard du métier et de la démarche de formation														
	6		Préparation des équipements, des bâtiments et des infrastructures														
	22		Accompagnement des usagers														
	19		Assistance aux spécialistes en aménagement faunique														
	16		Patrouille du territoire														
	17		Enquête														
	12		Gestion d'un poste d'accueil														
	24		Intégration au milieu de travail														
	NOMBRE D'OBJECTIFS														24		
	DURÉE DE LA FORMATION														1320		

T : Type d'objectif
 C : Compétence (C)
 S : Situation (S)
 h : Heures

△ : Existence d'un lien fonctionnel
 ▲ : Application d'un lien fonctionnel
 ○ : Existence d'un lien fonctionnel
 ● : Application d'un lien fonctionnel

Entre les compétences particulières et le processus
 Entre les compétences générales et les compétences particulières

Tableau II

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Protection et exploitation de territoires fauniques* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés de l'énoncé des compétences liées à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à son intégration harmonieuse au milieu scolaire et au marché du travail

- se situer au regard du métier, et de la démarche de formation;
- s'intégrer au milieu de travail;
- utiliser des moyens de recherche d'emploi;
- communiquer en milieu de travail.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires pour la mise en pratique des connaissances relatives à la faune

- identifier les espèces fauniques;
- appliquer des notions de biologie animale;
- détecter les pathologies animales;
- guider et informer les usagers.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à la mise en pratique des connaissances relatives aux lois et aux règlements

- interpréter les lois et les règlements relatifs à la conservation de la faune;
- patrouiller le territoire;
- enquêter.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires pour l'utilisation optimale de la ressource faunique

- appliquer les techniques de pêche, de chasse et de piégeage;
- prêter son assistance aux spécialistes en aménagement faunique;
- gérer un poste d'accueil;
- appliquer des notions d'écologie forestière.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires pour exécuter les tâches liées à l'utilisation du matériel et de l'équipement et à la préparation des infrastructures

- utiliser le matériel, l'outillage et l'équipement;
- préparer les équipements, les bâtiments et les infrastructures;
- utiliser des armes de chasse;
- utiliser le gaz propane.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires pour accomplir son métier en toute sécurité

- appliquer les règles de santé et de sécurité au travail;
- s'orienter en forêt;
- appliquer les techniques de survie en forêt;
- se déplacer en forêt de façon non motorisée;
- porter assistance à des personnes en difficulté.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel de premier niveau est défini pour chacune des compétences visées conformément à leur présentation à la section 3. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels de premier niveau constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de la sanction des études. Ils sont définis en termes de comportement ou de situation et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en termes de comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- **Un objectif défini en termes de situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats obtenus varient d'un élève à un autre. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées selon le plan de mise en situation.

Les objectifs opérationnels de second niveau servent de repères pour les apprentissages préalables à ceux *directement requis* pour l'atteinte d'un objectif de premier niveau. Ils sont groupés en fonction des précisions (voir 5.2 A) ou des phases (voir 5.2 B) de l'objectif opérationnel de premier niveau.

REMARQUES

Les objectifs opérationnels de premier et de second niveau supposent la distinction nette de deux paliers d'apprentissages :

- au premier palier, les apprentissages qui concernent les savoirs préalables;
- au second palier, les apprentissages qui concernent la compétence.

Les objectifs opérationnels de second niveau indiquent les savoirs préalables. Ils servent à préparer les élèves pour les apprentissages directement nécessaires à l'acquisition d'une compétence. On devrait toujours les adapter aux besoins particuliers des élèves ou des groupes en formation.

Les objectifs opérationnels de premier niveau guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence :

- Les précisions ou les phases de l'objectif déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.
- L'ensemble de l'objectif (les six composantes et particulièrement la dernière phase de l'objectif de situation, voir 5.2) détermine ou oriente des apprentissages globaux d'intégration et de synthèse, ce qui permet de parfaire l'acquisition d'une compétence.

Pour atteindre les objectifs, les activités d'apprentissage suivantes pourraient être prévues :

- des activités particulières pour les objets d'apprentissage liés aux objectifs de premier niveau;
- des activités particulières pour les objectifs de second niveau;
- des activités globales pour les objectifs de premier niveau.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

A. Lecture d'un objectif défini en termes de comportement

L'objectif défini en termes de comportement comprend six composantes. Les trois premières composantes donnent une vue d'ensemble de cet objectif :

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève au moment de vérifier si elle ou il a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif :

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à un ou à plusieurs métiers, à un ou à plusieurs domaines, etc.

B. Lecture d'un objectif défini en termes de situation

Un objectif défini en termes de situation comprend six composantes :

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme étant une intention à poursuivre tout au long des apprentissages.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage telles :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'auto-évaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à un ou à plusieurs métiers, à un ou à plusieurs domaines, etc.

Seconde partie

MODULE 1 : SITUATION AU REGARD DU MÉTIER ET DE LA DÉMARCHE DE FORMATION

Code : 237011

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de
se situer au regard du métier et de la démarche de formation,
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise
en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité du métier.
- Comprendre le projet de formation.
- Confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur le métier

- S'informer sur le marché du travail dans le domaine de la protection et de l'exploitation des territoires fauniques : milieux de travail (types d'entreprises et produits), perspectives d'emploi, rémunération, possibilités d'avancement et de mutation et sélection des candidates et des candidats (visites, entrevues, examens de documents, etc.).
- S'informer sur la nature et les exigences de l'emploi (tâches, conditions de travail, critères d'évaluation et droits et responsabilités des travailleuses et travailleurs) au cours de visites et d'entrevues et par l'examen de documents, etc.
- Présenter les données recueillies au cours d'une rencontre de groupe et discuter de sa perception du métier : avantages, inconvénients et exigences.

PHASE 2 : Information sur la formation et engagement dans la démarche

- Discuter des habiletés, aptitudes, attitudes et connaissances nécessaires pour pratiquer le métier.
- S'informer sur le projet de formation : programme d'études, démarche de formation, modes d'évaluation et sanction des études.
- Discuter de la pertinence du programme par rapport à la situation de travail dans le domaine de la protection et de l'exploitation des territoires fauniques.
- Faire part de ses premières réactions à l'égard du métier et de la formation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3 : **Évaluation et confirmation de son orientation professionnelle**

- Produire un rapport dans lequel on doit :
 - préciser ses goûts, ses aptitudes et son intérêt pour la protection et l'exploitation des territoires fauniques;
 - évaluer son orientation professionnelle en comparant les aspects et exigences du métier avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat d'épanouissement personnel et d'intégration professionnelle.
- Privilégier les échanges d'opinions entre élèves et favoriser l'expression de toutes et de tous.
- Motiver les élèves à entreprendre les activités proposées.
- Fournir aux élèves les moyens d'évaluer leur orientation professionnelle avec honnêteté et objectivité.
- Organiser des visites d'entreprises représentatives des principaux milieux de travail en protection et exploitation de territoires fauniques.
- Assurer la disponibilité de la documentation pertinente : information sur le métier, programmes de formation, guides, etc.
- Organiser une rencontre avec des spécialistes du métier.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Recueille des données sur la majorité des sujets à traiter.
 - Exprime convenablement sa perception du métier dans une rencontre de groupe en faisant le lien avec les données recueillies.
- PHASE 2 :
- Donne son opinion sur quelques exigences auxquelles il faut satisfaire pour pratiquer le métier.
 - Effectue un examen sérieux des documents fournis.
 - Écoute attentivement les explications.
 - Exprime convenablement sa perception du programme de formation dans une rencontre de groupe.
 - Exprime clairement ses réactions.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE SITUATION (suite)**

PHASE 3 : ■ Produit un rapport contenant :

- une présentation sommaire de ses goûts, de son intérêt pour la profession et de ses aptitudes ;
- des explications sur son orientation en faisant, de façon explicite, les liens demandés.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'entreprendre les activités de chacune des phases :

1. Être réceptive ou réceptif à l'information relative au métier et à la formation.
2. Avoir le souci de partager sa perception du métier avec les autres personnes du groupe.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 1, Information sur le métier , l'élève doit :

3. Trouver de l'information.
4. Déterminer une façon de noter et de présenter des données.
5. Établir une distinction entre tâche et poste de travail.
6. Donner le sens de «qualifications requises au seuil d'entrée sur le marché du travail».
7. Expliquer les principales règles permettant de discuter correctement en groupe.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 2, Information sur la formation et engagement dans la démarche, l'élève doit :

8. Préciser les habiletés, aptitudes, attitudes et connaissances requises pour pratiquer le métier.
9. Décrire la nature, la fonction et le contenu du programme d'études.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 3, Évaluation et confirmation de son orientation professionnelle, l'élève doit :

10. Préciser ses goûts, aptitudes et champs d'intérêt.
11. Décrire les principaux éléments d'un rapport de confirmation du choix d'orientation professionnelle.

MODULE 2 : APPLICATION DES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Code : 237021

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **appliquer les règles de santé et de sécurité au travail**, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En équipe et sous supervision.
- À partir d'un mandat précis d'observation dans le milieu de travail.
- À l'aide de véhicules, embarcations, équipement ou outillage.
- À l'aide des lois et règlements sur la santé et sécurité au travail.
- À l'aide des fiches techniques santé-sécurité des produits.
- À l'aide des descriptions de tâches et d'opérations dans la protection et l'exploitation de la faune.
- À l'aide de toute documentation pertinente.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect de la loi sur la santé et sécurité au travail

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Interpréter les lois et règlements relatifs à la santé et la sécurité au travail.
- B. Évaluer les risques d'une situation de travail pour la santé et la sécurité.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des lois et des règlements ayant trait au mandat ou au besoin exprimé.
- Interprétation juste de la signalisation contenue dans le SIMDUT.
- Détermination juste des principaux agresseurs en milieu de travail.
- Vérification méthodique de l'état de l'équipement et des installations.
- Évaluation juste des risques d'accidents et de leurs causes.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- C. Proposer les correctifs nécessaires.
- D. Sélectionner les moyens de prévention et l'équipement de protection individuelle.
- E. Rédiger un rapport d'accident.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Inventaire détaillé des mesures préventives à implanter.
- Pertinence des mesures proposées.
- Sélection appropriée aux situations de risque.
- Port approprié.
- Fidélité et clarté des descriptions.

MODULE 3 : UTILISATION DU MATÉRIEL, DE L'OUTILLAGE ET DE L'ÉQUIPEMENT

Code : 237034

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **utiliser le matériel, l'outillage et l'équipement léger motorisé et non motorisé**, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives, de mises en situation ou de pannes provoquées.
- À l'aide d'outils, de véhicules récréatifs, d'embarcation, d'équipement léger, de manuels de référence et d'équipement de protection individuelle.
- En atelier ou en forêt.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des normes du fabricant.
- Utilisation correcte de l'outillage et de l'équipement.
- Respect des techniques de travail.
- Souci constant de sa sécurité et de celle d'autrui.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Utiliser l'équipement de coupe.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Manœuvres coordonnées.
- Postures de travail appropriées.
- Coupes appropriées.
- Mise en place et ajustement corrects du harnais.
- Mise en place et ajustement corrects de scierie mobile.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Couper des branches et des arbustes.
- C. Circuler en véhicule récréatif.
- D. Se déplacer en embarcation motorisée.
- E. Monter un campement :
 - léger,
 - lourd.
- F. Entretenir l'équipement, les embarcations, les véhicules et le matériel de campement.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Manoeuvres coordonnées.
- Postures de travail appropriées.
- Respect des possibilités de l'équipement.
- Respect des méthodes de démarrage et d'arrêt.
- Respect des possibilités du véhicule.
- Manoeuvres coordonnées.
- Respect du code de la route.
- Respect des méthodes de démarrage et d'arrêt du moteur.
- Respect des capacités et des possibilités de l'embarcation.
- Manoeuvres appropriées et adaptées aux conditions d'utilisation.
- Respect du code de sécurité nautique.
- Choix judicieux du site (en fonction de la saison).
- Organisation fonctionnelle du site.
- Montage correct du campement.
- Respect de sa sécurité et de celle des clients.
- Respect de l'environnement.
- Vérification complète de l'état de fonctionnement.
- Choix judicieux du matériel et de l'outillage.
- Utilisation appropriée du matériel et de l'outillage.
- Respect de l'environnement.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à utiliser l'équipement de coupe (A), l'élève doit :

1. Repérer les dispositifs de sécurité.
2. Connaître les pièces d'équipement de protection individuelle particulières.

Avant d'apprendre à couper des branches et des arbustes (B), l'élève doit :

3. Connaître les moyens pour transporter les outils d'une manière sécuritaire.

Avant d'apprendre à circuler en véhicule récréatif (C), l'élève doit :

4. Repérer dans le code de sécurité routière l'information relative à l'utilisation des véhicules récréatifs.
5. Connaître les manières correctes de charger, attacher et décharger des véhicules récréatifs.

Avant d'apprendre à se déplacer en embarcation motorisée (D), l'élève doit :

6. Repérer dans le code de sécurité nautique l'information relative à l'utilisation de ce moyen de transport.

Avant d'apprendre à entretenir l'équipement, les embarcations, les véhicules et le matériel de campement (G), l'élève doit :

7. Repérer dans les manuels l'information relative à l'entretien des véhicules et des moteurs.
8. Connaître les angles d'affûtage.
9. Connaître les huiles, graisses et autres substances nécessaires au bon fonctionnement des différents éléments.

MODULE 4 : ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Code : 237043

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
porter assistance à des personnes en difficulté,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations simulées.
- À l'aide de matériel, d'équipement, de mannequins et de moyens de transport appropriés.
- En classe, en forêt ou dans une piscine.
- Sans l'aide de notes.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de l'hygiène.
- Respect des techniques d'intervention propres à chacune des situations.
- Pertinence de la décision de dernier recours.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Déterminer les modalités d'intervention auprès de la victime d'un accident ou d'un malaise subit.
- B. Pratiquer la respiration artificielle.
- C. Effectuer un massage cardiaque.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix judicieux des modalités d'intervention.
- Perception juste des signes associés à un arrêt respiratoire.
- Dégagement complet des voies respiratoires.
- Respect du rythme respiratoire.
- Perception juste des signes associés à un arrêt cardiaque.
- Positionnement approprié de la victime.
- Respect du rythme cardiaque.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|---|
| D. Maîtriser une hémorragie externe. | <ul style="list-style-type: none">- Application rapide d'un pansement.- Compression locale ferme sur la plaie.- Confection correcte d'un bandage. |
| E. Traiter différentes blessures. | <ul style="list-style-type: none">- Reconnaissance précise du type de blessure.- Intervention appropriée à la blessure.- Désinfection de la blessure. |
| F. Immobiliser différentes zones de fracture. | <ul style="list-style-type: none">- Reconnaissance appropriée des signes d'une fracture.- Immobilisation complète de la zone fracturée. |
| G. Transporter, en forêt, la victime d'un accident ou d'un malaise subit. | <ul style="list-style-type: none">- Préparation correcte de la civière de fortune et de la personne.- Installation sécuritaire et confortable de la victime.- Vérification régulière de l'état de la victime durant le transport. |
| H. Prendre des mesures d'urgence, soigner ou soulager, dans des cas particuliers. | <ul style="list-style-type: none">- Détermination précise des malaises.- Choix approprié des traitements.- Respect de la posologie des médicaments. |
| I. Intervenir dans les cas d'allergies graves. | <ul style="list-style-type: none">- Identification précise du type d'allergie.- Choix judicieux du mode d'intervention. |
| J. Sauver une personne de la noyade. | <ul style="list-style-type: none">- Respect de ses limites.- Évaluation correcte du mode d'intervention. |

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à déterminer les modes d'intervention auprès de la victime d'un accident ou d'un malaise subit (A), l'élève doit :

1. Connaître les signes apparents de l'état de choc.

Avant d'apprendre à pratiquer la respiration artificielle (B), l'élève doit :

2. Décrire brièvement le fonctionnement de l'appareil respiratoire.
3. Énumérer les facteurs essentiels à une respiration normale.

Avant d'apprendre à effectuer un massage cardiaque (C), l'élève doit :

4. Décrire brièvement le fonctionnement de l'appareil circulatoire.

Avant d'apprendre à maîtriser une hémorragie externe (D) et à immobiliser différentes zones de fracture (F), l'élève doit :

5. Connaître les principales parties du squelette humain.

Avant d'apprendre à sauver une personne de la noyade (J), l'élève doit :

6. Savoir nager

MODULE 5 : UTILISATION DU GAZ PROPANE

Code : 237053

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
utiliser le gaz propane,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- À l'aide d'outils.
- À l'aide de notices techniques.
- À l'aide de l'équipement de protection personnelle pertinent.
- À l'aide d'appareils de détection.
- En atelier et en forêt.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et sécurité.
- Souci constant de sa sécurité et de celle d'autrui.
- Respect des directives du fabricant.
- Respect de la réglementation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Transporter du gaz propane.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Transport sécuritaire.
- Vérification périodique de l'étanchéité des bonbonnes.
- Vérification périodique de la solidité des attaches.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

B. Raccorder le réservoir aux installations.

C. Allumer les installations.

D. Couper l'alimentation en gaz.

E. Remiser le gaz.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Solidité des raccords.
- Joints étanches.

- Choix judicieux du mode d'allumage.
- Choix judicieux du moment d'allumage.
- Respect de la technique de l'allumage.
- Alimentation appropriée en gaz de l'installation.

- Fermeture complète de l'installation.

- Disposition sécuritaire des contenants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à transporter du gaz propane (A), l'élève doit :

1. Connaître les propriétés physiques des gaz.

Avant d'apprendre à allumer les installations (C), l'élève doit :

2. Connaître les caractéristiques d'une flamme.

MODULE 6 : PRÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS, DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES

Code : 237064

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **préparer les équipements, les bâtiments et les infrastructures**, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Sur le terrain ou en atelier.
- À partir d'une mise en situation et de directives.
- À l'aide des plans, des outils, des appareils, des instruments et de l'équipement nécessaires à la préparation de l'équipement, des bâtiments et des infrastructures.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des codes de construction.
- Respect des techniques de travail.
- Souci de communications interpersonnelles harmonieuses.
- Utilisation correcte de l'outillage et de l'équipement.
- Respect des directives.
- Respect des normes d'intervention en milieu forestier.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Évaluation correcte de la nature des interventions demandées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|---|
| <p>B. Planifier le travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Ordre logique des étapes d'exécution des travaux. - Sélection judicieuse et complète des outils, des matériaux et de l'équipement nécessaires. - Évaluation réaliste des coûts. |
| <p>C. Vérifier et entretenir le matériel et l'équipement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire complet. - Localisation précise de bris et de l'usure excessive. - Pertinence des correctifs apportés. - Propreté de l'équipement. |
| <p>D. Effectuer le travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ installer l'équipement; ▪ fabriquer des affiches; ▪ installer le matériel du poste d'accueil; ▪ construire des infrastructures mineures; ▪ délimiter des territoires; ▪ fermer les camps pour l'hiver. | <ul style="list-style-type: none"> - Équipement fonctionnel. - Choix judicieux des dimensions, du lettrage et des couleurs des affiches. - Solidité des affiches. - Protection appropriée du matériel. - Conformité des branchements des ordinateurs. - Poste d'accueil fonctionnel. - Solidité des infrastructures. - Respect des principes d'aménagement en milieu faunique. - Détermination exacte des limites des différentes zones. - Utilisation juste des symboles. - Vérification complète de la solidité des camps. - Vérification minutieuse de la présence de personnes sur le territoire. - Propreté des lieux et remisage approprié du matériel et de l'équipement. |
| <p>E. Rendre compte du travail effectué.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Signalement clair des problèmes observés. - Description précise des travaux faits et à faire. |

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à prendre connaissance du travail à effectuer (A), l'élève doit :

1. Expliquer l'importance de prendre connaissance du travail à effectuer.

Avant d'apprendre à planifier le travail (B), l'élève doit :

2. Expliquer l'importance de planifier son travail.
3. Comprendre les principes de l'intervention en milieu forestier.

Avant d'apprendre à effectuer le travail (installer l'équipement; fabriquer des affiches; installer le matériel du poste d'accueil; construire des infrastructures mineures; délimiter des territoires; fermer les camps pour l'hiver) (D), l'élève doit :

4. Connaître les notions de base de l'électricité.
5. Décrire les facteurs à surveiller au cours de l'exécution des travaux de soudure en plomberie.

Avant d'apprendre à rendre compte du travail effectué (E), l'élève doit :

6. Connaître l'importance de rendre compte du travail effectué.

MODULE 7 : APPLICATION DE NOTIONS DE BIOLOGIE ANIMALE

Code : 237073

Durée : 45 h.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **appliquer des notions de biologie animale**, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- À partir de schémas, de photographies et d'espèces naturalisées.
- À l'aide de manuels de référence.
- À l'aide d'une loupe binoculaire ou d'un microscope.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie exacte.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Identifier certaines parties anatomiques des oiseaux.
- B. Identifier certaines parties anatomiques des mammifères.
- C. Identifier certaines parties anatomiques des poissons.
- D. Établir des relations entre certaines parties anatomiques et leur rôle physiologique.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Identification précise.
- Identification précise.
- Identification précise.
- Pertinence des associations.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- E. Établir la dynamique des populations animales.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Précisions des caractéristiques.
- Détermination des facteurs de changement.
- Détermination des correctifs apportés par les populations.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à identifier certaines parties anatomiques des oiseaux (A), l'élève doit :

1. Utiliser une loupe binoculaire et un microscope.

Avant d'apprendre à identifier certaines parties anatomiques des mammifères (B), l'élève doit :

2. Utiliser une loupe binoculaire et un microscope.

Avant d'apprendre à identifier certaines parties anatomiques des poissons (C), l'élève doit :

3. Utiliser une loupe binoculaire et un microscope.

MODULE 8 : IDENTIFICATION DES ESPÈCES FAUNIQUES

Code : 237088

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **identifier des espèces fauniques**, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En atelier.
- À partir de spécimens, de parties anatomiques, de reproductions sonores, de photographies, d'illustrations et de moules.
- À l'aide de :
 - clés d'identification ou de guides;
 - de notes de cours.
- En forêt.
- En décrivant des signes particuliers de la présence d'espèces fauniques.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Démarche méthodique.
- Sens de l'observation.
- Terminologie exacte.
- Respect de l'environnement.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Identifier des représentants de la faune terrestre du Québec à partir de leurs caractéristiques anatomiques.
- B. Identifier des représentants de la faune ailée du Québec à partir de leurs caractéristiques anatomiques.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Identification précise.
- Identification précise.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- C. Identifier des représentants de la faune aquatique du Québec à partir de leurs caractéristiques anatomiques.
- D. Percevoir des signes extérieurs particuliers à différentes espèces.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Identification précise.
- Association précise du signe de l'espèce.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à identifier des représentants de la faune terrestre du Québec à partir de leurs caractéristiques anatomiques (A), l'élève doit :

1. Distinguer les principaux groupes taxonomiques pour mieux choisir les outils d'identification.
2. Utiliser une clef d'identification.
3. Lire une carte représentant l'aire de distribution de l'espèce.

Avant d'apprendre à identifier des représentants de la faune ailée du Québec à partir de leurs caractéristiques anatomiques (B), l'élève doit :

4. Distinguer les principaux groupes taxonomiques pour mieux choisir les outils d'identification.
5. Utiliser une clef d'identification.
6. Lire une carte représentant l'aire de distribution de l'espèce.

Avant d'apprendre à identifier des représentants de la faune aquatique du Québec à partir de leurs caractéristiques anatomiques (C), l'élève doit :

7. Distinguer les principaux groupes taxonomiques pour mieux choisir les outils d'identification.
8. Utiliser une clef d'identification.
9. Lire une carte représentant l'aire de distribution de l'espèce.

Avant d'apprendre à percevoir des signes extérieurs particuliers à différentes espèces (D), l'élève doit :

10. Distinguer les principaux groupes taxonomiques pour mieux choisir les outils d'identification.
11. Utiliser une clef d'identification.
12. Lire une carte représentant l'aire de distribution de l'espèce.

MODULE 9 : INTERPRÉTATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS RELATIFS À LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Code : 237095

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit interpréter et expliquer les lois et les règlements relatifs à la conservation de la faune, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En classe.
- À partir :
 - de directives;
 - de mises en situation.
- À l'aide des textes de lois et règlements :
 - de résumés de chasse, pêche et piégeage;
 - de plans de gestion.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Exactitude de la terminologie.
- Respect des directives.
- Respect du sens des textes.
- Utilisation appropriée de la documentation.
- Explication juste.
- Distinction entre l'esprit et la lettre.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Associer les règlements sur la chasse, la pêche, le piégeage et la protection de l'environnement aux lois les concernant.
- B. Associer les différentes lois ou règlements aux infractions correspondantes.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste.
- Établissement de liens pertinents.
- Interprétation juste.
- Établissement de liens pertinents.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|--|
| C. Associer les infractions aux différentes pénalités. | – Établissement de liens pertinents. |
| D. Déterminer les droits, les pouvoirs et les obligations du patrouilleur. | – Détermination précise. |
| E. Expliquer les raisons et les objectifs justifiant l'existence d'une réglementation. | – Justification des raisons et des objectifs.
– Pertinence de l'information.
– Clarté de la communication. |
| F. Associer les plans de gestion de la faune à la dynamique de réglementation. | – Établissement de liens pertinents. |

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à associer les règlements sur la chasse, la pêche, le piégeage et la protection de l'environnement aux lois les concernant (A), l'élève doit :

1. Utiliser les techniques de recherche dans les textes de loi.
2. Mettre à jour la documentation.

Avant d'apprendre à associer les différentes lois ou les règlements aux infractions correspondantes (B), l'élève doit :

3. Utiliser des moyens de mémorisation.

Avant d'apprendre à expliquer les raisons et les objectifs justifiant l'existence d'une réglementation (E), l'élève doit :

4. Prendre conscience de la dynamique d'une réglementation.

Avant d'apprendre à associer les plans de gestion de la faune à la dynamique de réglementation (F), l'élève doit :

5. Connaître les différents acteurs de la protection de la faune.

MODULE 10 : UTILISATION D'ARMES DE CHASSE

Code : 237105

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
utiliser des armes de chasse,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Individuellement ou en groupe.
- En classe, en atelier ou dans un champ de tir.
- À l'aide :
 - d'armes à feu et d'autres armes à jet munies de différents mécanismes (calibres et jauges);
 - de munitions et de flèches appropriées;
 - du matériel et des outils nécessaires à l'ajustement et au nettoyage;
 - du matériel nécessaire au rechargement;
 - du matériel de protection individuelle;
 - de tables de balistique;
 - de matériel didactique;
 - de simulations;
 - d'essais pratiques.
- À partir de directives.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de santé et sécurité.
- Respect des normes canadiennes relatives au transport, à l'entreposage et à la possession d'armes à feu.
- Respect du protocole de transport de l'école.
- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation correcte de l'outillage.
- Manipulation sécuritaire des substances dangereuses.
- Manipulation sécuritaire des armes.
- Manipulation efficace des armes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Manipuler des armes et des munitions ou projectiles.

B. Régler une arme à feu.

C. Régler un arc et une arbalète de chasse.

D. Recharger des cartouches et une arme à poudre noire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Identification précise d'armes, de calibres et de projectiles.
- Identification précise :
 - des parties;
 - des mécanismes;
 - des projectiles;
 - des calibres;
 - des armes à feu utilisées pour la chasse (fusils et carabines ainsi que des systèmes d'allumage).
- Caractérisation précise des armes à feu.
- Préoccupation constante de sa sécurité et de celle des autres :
 - vérification constante des mécanismes de verrouillage;
 - vérification constante du chargeur et du magasin.
- Caractérisation précise des systèmes de visée.
- Détermination précise du réglage nécessaire.
- Pertinence des correctifs apportés.
- Choix judicieux de la technique de vérification.
- Caractérisation précise des types d'armes et des systèmes de visée.
- Détermination précise du réglage nécessaire.
- Pertinence des correctifs apportés.
- Exactitude de la correction.
- Respect des directives.
- Choix des composants et des quantités appropriées.
- Réglage correct de l'outillage.
- Vérification précise du produit.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

E. Effectuer des tirs à l'aide :

- d'un fusil;
- d'une arme à poudre noire;
- d'un arc.
- d'une arbalète;
- d'une carabine.

F. Nettoyer une arme à feu.

G. Entreposer les armes.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Respect des directives.
- Technique de tir juste
- Précision appropriée aux engins de chasse.
- Pertinence des correctifs à apporter.

- Respect des directives.
- Choix des solvants appropriés.
- Choix de l'équipement approprié selon le type de nettoyage.
- Utilisation correcte de l'outillage.
- Propreté de l'arme.

- Précision sur les précautions à prendre.
- Détermination précise des armes à réparer.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à manipuler des armes et des munitions et projectiles (A), l'élève doit :

1. Acquérir les documents nécessaires à l'acquisition ou à la possession d'armes à feu.

Avant d'apprendre à régler une arme à feu (B), l'élève doit :

2. Utiliser un verrier.
3. Utiliser des appareils de mesure.
4. Interpréter une trajectoire.

MODULE 11 : COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Code : 237112

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de **communiquer en milieu de travail**, en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées, selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître les techniques associées à différentes formes de communication.
- Se sensibiliser à l'importance de la communication en protection et exploitation des territoires fauniques.
- Évaluer sa capacité de communiquer.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Familiarisation avec différents aspects de la communication verbale

- Participer à des activités permettant de se rendre compte de sa difficulté à communiquer.
- Discuter, à partir d'exemples, des caractéristiques d'une communication efficace.
- Discuter des éléments nécessaires à une bonne communication : confiance en soi, ouverture d'esprit, etc.
- Prendre connaissance des facteurs qui influent sur le processus de communication.
- Discuter des obstacles à la communication verbale et non verbale.

PHASE 2 : Application de techniques de communication verbale et non verbale

- S'informer sur les situations de travail en protection et exploitation des territoires fauniques nécessitant la communication avec différents groupes de travailleuses et de travailleurs.
- Participer à des mises en situation permettant d'appliquer à des agentes et agents de protection et d'exploitation des territoires fauniques et à des travailleuses et travailleurs des techniques de communication associées aux situations suivantes :
 - donner des directives concernant l'exécution de différents travaux;
 - diriger des ouvrières et des ouvriers durant l'exécution de travaux;
 - intervenir auprès de celles-ci et ceux-ci dans le but d'obtenir un travail de qualité, ainsi qu'à d'autres fins.
- Participer, à titre de surveillante ou de surveillant, à des activités en forêt permettant d'appliquer des techniques de communication.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3 : **Évaluation de sa capacité à communiquer**

- À partir des expériences vécues, dégager ses forces et ses faiblesses relativement aux différentes formes de communication.
- Dresser la liste de ses forces et de ses faiblesses et discuter avec les autres élèves des moyens à mettre en oeuvre pour s'améliorer.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat d'épanouissement personnel.
- Faciliter les échanges de vues par l'utilisation de techniques d'animation.
- Stimuler l'expression d'idées, d'opinions et d'information individuelle.
- Fournir le soutien nécessaire à la participation aux activités.
- Encourager l'utilisation des techniques de communication à l'intérieur du groupe.
- Préparer des mises en situation liées au milieu de travail.
- Faciliter la reconnaissance par l'élève de ses forces et de ses faiblesses par rapport à la communication et au travail d'équipe.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Participe aux activités et aux discussions.
 - Démonstre de l'intérêt pour les sujets traités.
 - S'efforce de fournir des exemples pertinents.

- PHASE 2 :
- Recueille des données sur les sujets traités.
 - Participe aux différentes activités proposées.
 - S'efforce d'adapter son attitude et ses comportements aux différentes catégories de travailleuses et de travailleurs.

- PHASE 3 :
- Évalue sa capacité à communiquer.
 - Dresse une liste cohérente de ses forces et de ses faiblesses.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 1, Familiarisation avec différents aspects de la communication verbale, l'élève doit :

1. Indiquer les éléments du processus de communication.
2. Connaître les différentes formes de communication.
3. Réfléchir sur ses préjugés.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 2, Application de techniques de communication verbale et non verbale , l'élève doit :

4. Différencier les principales formes de communication professionnelle utilisée par l'agente et l'agent de protection et d'exploitation des territoires fauniques.
5. Reconnaître l'importance de communiquer efficacement pour l'agente et l'agent de protection et d'exploitation des territoires fauniques.
6. Reconnaître l'importance d'utiliser les termes techniques propres au métier.

MODULE 12 : GESTION D'UN POSTE D'ACCUEIL

Code : 237123

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
gérer un poste d'accueil,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En situation de simulation.
- À l'aide des formulaires et documents appropriés.
- À l'aide des instruments de mesure et d'équipement appropriés.
- À partir des directives.
- En équipe.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect de la clientèle.
- Utilisation correcte des formulaires et des documents.
- Précision des mesures.
- Exactitude des opérations liées à l'argent et à la comptabilité.
- Utilisation correcte de la communication.
- Souci de communications interpersonnelles harmonieuses.
- Respect des lois et des règlements.
- Respect des règles de l'entreprise.
- Respect des règles de santé et sécurité.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Évaluation juste de la nature des interventions demandées.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|---|
| <p>B. Planifier le travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Ordre logique de la séquence de travail. - Choix judicieux du matériel et de l'équipement. |
| <p>C. Vérifier et entretenir le matériel et l'équipement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Vérification complète du matériel et de l'équipement. - Localisation précise de bris ou d'une usure excessive. - Diagnostic pertinent. - Entretien approprié et pertinence des correctifs apportés. |
| <p>D. Effectuer le travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ accueillir la clientèle; ▪ recevoir les plaintes; ▪ répartir les communications; ▪ collecter les données liées aux prélèvements; ▪ enregistrer les prises; ▪ faire la caisse et les dépôts; ▪ nettoyer le poste d'accueil. | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des normes d'accueil. - Exactitude de l'information. - Pertinence des renseignements fournis. - Enregistrement précis et complet des plaintes. - Transmission appropriée des plaintes. - Acheminement complet des messages. - Choix judicieux de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice. - Utilisation d'un micro-ordinateur. - Collecte précise des données. - Vérification sérieuse des prises. - Formulaires dûment remplis. - Exactitude des calculs. - Propreté des lieux. - Rangement ordonné. |
| <p>E. Rendre compte du travail effectué.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Description précise des travaux. - Clarté et pertinence du compte rendu du travail effectué et à effectuer. |

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à effectuer le travail (A), l'élève doit :

1. Utiliser une machine à calculer.
2. Faire des vérifications mathématiques.
3. Connaître les principes relatifs aux ondes.

MODULE 13 : SURVIE EN FORÊT

Code : 237132

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
appliquer les techniques de survie en forêt,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En forêt :
 - à partir de directives et de mises en situation;
 - à l'aide de matériel de fortune, de produits de la forêt et d'une trousse de survie;
 - en équipe de deux.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect de l'environnement.
- Respect de la réglementation en matière de chasse, pêche et piégeage.
- Souci constant de la sécurité et de celle d'autrui.
- Respect de ses limites personnelles.
- Sens de l'observation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Préparer une trousse de survie.
- B. Construire un abri d'urgence et un réflecteur de chaleur.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Présence de tout le nécessaire.
- Forme pratique.
- Respect du poids minimal.
- Choix judicieux du matériel.
- Technique de construction appropriée à la saison.
- Choix judicieux des emplacements.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

C. Allumer et entretenir un feu.

D. Assurer sa subsistance.

E. Signaler sa présence.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Orientation judicieuse.
- Alimentation correcte.
- Évaluation juste des dangers.
- Choix approprié du combustible.

- Technique appropriée de quête de l'eau.
- Technique appropriée de recherche de nourriture.
- Rationnement méticuleux.

- Choix judicieux des signaux.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à préparer une trousse de survie (A), l'élève doit :

1. Discuter des objectifs et de l'opportunité de préparer une trousse de survie.

Avant d'apprendre à allumer et entretenir un feu (C), l'élève doit :

2. Discuter des moyens à utiliser et de la protection à allouer aux éléments servant à allumer.

Avant d'apprendre à signaler sa présence (E), l'élève doit :

3. Discuter des réactions en cas d'égarement.

MODULE 14 : ORIENTATION EN FORÊT

Code : 237144

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
s'orienter en forêt,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de mises en situation.
- À l'aide de cartes appropriées.
- À l'aide d'appareils et d'instruments d'orientation.
- En forêt, sur terre et sur l'eau.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des techniques de travail.
- Utilisation correcte du matériel d'orientation.
- Méthode et souci du détail.
- Souci constant de sa sécurité et de celle d'autrui.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Interpréter l'information figurant sur une carte.
- B. Déterminer la latitude et la longitude d'un point sur une carte.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation précise de la signification des symboles conventionnels.
- Utilisation des termes exacts.
- Détermination des coordonnées du point avec marge d'erreur ne dépassant pas 15 secondes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|---|
| C. Interpréter le relief illustré sur une carte. | <ul style="list-style-type: none"> - Détermination précise des paramètres. - Exactitude des calculs. |
| D. Déterminer l'azimut et la distance par rapport à une virée sur une carte. | <ul style="list-style-type: none"> - Détermination de l'azimut à plus ou moins un degré. - Respect de l'échelle de la carte. |
| E. Mesurer une distance en forêt. | <ul style="list-style-type: none"> - Détermination de la distance à plus ou moins 3 p. 100. |
| F. Mesurer une superficie. | <ul style="list-style-type: none"> - Contour de la superficie. - Détermination précise selon l'outil utilisé. |
| G. Utiliser une carte et une boussole en forêt. | <ul style="list-style-type: none"> - Détermination précise de la déclinaison et de la direction. - Localisation précise, sur le terrain, du point de départ et du point d'arrivée. - Positionnement correct de la boussole. - Exactitude des visées. - Respect du temps d'exécution. |
| H. Situer une position selon le système Mercator. | <ul style="list-style-type: none"> - Notation précise de la position. - Localisation précise sur la carte. - Transportation correcte en longitude et latitude. |
| I. Se situer par rapport à des repères naturels. | <ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux des repères. - Estimation approximative des points cardinaux. |
| J. Déterminer les inclinaisons en forêt. | <ul style="list-style-type: none"> - Estimation réaliste de la pente. |
| K. Utiliser un GPS boussole. | <ul style="list-style-type: none"> - Interprétation juste des mesures. - Enregistrement correct des données. |

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à déterminer l'azimut et la distance par rapport à une virée sur une carte (A), l'élève doit :

1. Calculer des angles extérieurs, intérieurs et de réflexion, dans un polygone.

MODULE 15 : DÉPLACEMENT NON MOTORISÉ EN FORÊT

Code : 237152

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
se déplacer en forêt de façon non motorisée
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de mises en situation.
- Au moyen de skis de randonnée, de raquettes, d'un vélo de montagne, d'un canot ou d'un kayak.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect de ses limites personnelles.
- Utilisation correcte de l'équipement.
- Respect des règles de sécurité nautique.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Se déplacer en vélo de montagne.
- B. Se déplacer en skis.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix judicieux des manoeuvres.
- Vitesse appropriée.
- Choix judicieux des manoeuvres.
- Exécution correcte des manoeuvres.
- Application correcte du fard.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- C. Se déplacer en raquettes.

- D. Se déplacer en embarcation non motorisée.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Ajustement correct des harnais.
- Transfert du poids approprié.

- Respect des possibilités de l'embarcation.
- Manœuvres appropriées.
- Répartition correcte du poids.
- Respect du code de sécurité nautique.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à se déplacer en embarcation non motorisée (D), l'élève doit :

1. Savoir nager.

MODULE 16 : PATROUILLE DU TERRITOIRE

Code : 237165

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
patrouiller le territoire,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- En forêt.
- En situation de simulation.
- À l'aide du matériel, de l'équipement et des moyens de transport nécessaires.
- Avec la documentation pertinente.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de santé et de sécurité.
- Utilisation correcte du matériel et de l'équipement.
- Respect des techniques de patrouille.
- Respect de la clientèle.
- Précision des communications orales et écrites.
- Souci du détail élevé.
- Respect des lois.
- Sens de l'observation très développé.
- Réaction appropriée devant les situations imprévues.
- Initiative, jugement et débrouillardise.
- Souci de maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

B. Planifier le travail.

C. Vérifier et entretenir le matériel et l'équipement.

D. Effectuer le travail :

- établir un plan de protection;

- informer les usagers;

- traiter les plaintes;

- effectuer des vérifications;

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Évaluation précise des interventions demandées.
- Détermination précise des principales étapes.
- Établissement correct de l'itinéraire de patrouille.
- Choix judicieux du type de patrouille.
- Choix approprié du matériel et de l'équipement.
- Vérification complète du matériel et de l'équipement.
- Respect des principes et des méthodes d'entretien du matériel et de l'équipement.
- Détection précise de toutes les défauts ou d'une usure anormale.
- Entretien correct et pertinence des correctifs apportés.
- Respect des normes environnementales.
- Établissement précis du plan de protection.
- Exactitude de l'information.
- Application correcte des règles de sécurité propres au territoire.
- Assistance efficace aux personnes blessées ou en difficulté.
- Enregistrement correct des plaintes.
- Réponse appropriée.
- Respect de la procédure.
- Vérification judicieuse : usagers, armes et techniques de pêche et de chasse.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- saisir du poisson, des animaux et des fourrures;
- effectuer la suppression des animaux nuisibles;
- rechercher les personnes égarées.

E. Rendre compte du travail effectué.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Pertinence de la saisie.
- Respect des pouvoirs.
- Maintien approprié de la chaîne de possession.
- Suppression sécuritaire et humanitaire des animaux nuisibles.
- Respect de l'environnement.
- Intervention judicieuse en cas d'urgence.
- Respect des consignes.
- Communication précise de l'information à l'équipe de recherche.
- Utilisation correcte du système de communication.
- Choix approprié du type de rapport.
- Rédaction précise des rapports.
- Rédaction précise du compte rendu journalier.
- Communication claire du travail effectué et à effectuer avec les autres personnes-ressources.
- Assurer le suivi nécessaire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à prendre connaissance du travail à effectuer (A), l'élève doit :

1. Énoncer les attributions et les qualités de l'agente ou de l'agent de protection et d'exploitation des territoires fauniques.

Avant d'apprendre à effectuer le travail (D), l'élève doit :

2. Être titulaire d'un permis de conduire de classe IV.

MODULE 17 : ENQUÊTE

Code : 237174

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit enquêter, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- En forêt.
- À l'aide :
 - du matériel et de l'équipement d'enquête nécessaires;
 - de l'équipement de sécurité approprié;
 - des rapports appropriés.
- Sans notes de cours.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect de la Charte des droits et liberté de la personne.
- Respect du matériel et de l'équipement.
- Respect des techniques d'enquête.
- Respect des personnes impliquées.
- Discrétion.
- Respect des lois.
- Souci du détail élevé.
- Grande perspicacité.
- Grande précision dans la relation des faits.
- Réaction appropriée devant les situations imprévues.
- Initiative, jugement et débrouillardise.
- Maintien de relations interpersonnelles harmonieuses.
- Respect des règles de santé et de sécurité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

B. Planifier le travail.

C. Vérifier et entretenir le matériel et l'équipement.

D. Effectuer le travail :

- protéger la scène du délit;

- dessiner un croquis de la scène du délit;

- interroger les personnes impliquées;

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Évaluation précise des interventions demandées.

- Détermination précise des principales étapes.
- Choix judicieux de la procédure d'enquête.
- Sélection du matériel et de l'équipement appropriés.

- Vérification complète du matériel et de l'équipement.
- Détection précise de toutes les défauts ou d'une usure anormale.
- Entretien correct et pertinence des correctifs apportés.

- Examen méthodique des lieux.
- Détermination précise des limites de la scène du délit.
- Protection appropriée des indices.
- Prélèvement correct des indices.

- Choix judicieux du type de croquis.
- Respect de la technique de dessin d'un croquis.
- Choix de la méthode de prise des mesures appropriées.
- Exactitude des mesures.
- Choix judicieux du type de photographie.
- Inscription complète des détails sur la photographie.

- Identification précise des personnes.
- Approche appropriée.
- Pertinence des questions.
- Prise en note correcte des réponses.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- préparer le dossier;
- témoigner devant le tribunal.

E. Rendre compte du travail effectué.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Dossiers complets.
- Structuration logique du dossier.
- Exactitude du témoignage.
- Respect des règles du tribunal.
- Choix judicieux du type de rapport.
- Rédaction précise et complète des rapports.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à prendre connaissance du travail à effectuer (A), l'élève doit :

1. Discuter des objectifs et de la pertinence d'une enquête.

Avant d'apprendre à rendre compte du travail effectué (E), l'élève doit :

2. Utiliser un appareil photographique.

MODULE 18 : NOTIONS D'ÉCOLOGIE FORESTIÈRE

Code : 237183

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
appliquer des notions d'écologie forestière,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'une mise en situation.
- En forêt.
- À l'aide de guides, d'illustrations et de clefs d'identification.
- À l'aide des notes de cours, pour certaines parties de l'évaluation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation correcte des clefs d'identification et des guides.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Identifier les principaux végétaux présents dans un habitat faunique.
- B. Associer la présence d'espèces fauniques aux espèces végétales présentes.
- C. Choisir les essences appropriées à différents travaux.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Identification précise.
- Association appropriée entre animaux et végétaux..
- Choix judicieux des essences.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- D. Anticiper les effets de l'exploitation humaine sur l'habitat faunique.
- E. Identifier les plantes protégées.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Détermination précise des effets.
- Pertinence du pronostic.

- Identification précise.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à identifier les principaux végétaux présents dans un habitat faunique (A), l'élève doit :

1. Connaître les caractéristiques de la plante en vue de son identification.

Avant d'apprendre à anticiper les effets de l'exploitation humaine sur l'habitat faunique (D), l'élève doit :

2. Connaître les types d'exploitation et leurs modes.

MODULE 19 : ASSISTANCE AUX SPÉCIALISTES EN AMÉNAGEMENT FAUNIQUE

Code : 237194

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prêter son assistance aux spécialistes en aménagement faunique,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En équipe.
- En forêt.
- À partir de directives.
- À l'aide des outils, de l'équipement, du matériel et de la documentation nécessaires.
- À l'aide de cartes, de plans et du matériel d'orientation.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Souci de maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses.
- Respect des directives (protocole).
- Maîtrise des techniques et des méthodes.
- Souplesse et ponctualité.
- Respect des règles de sécurité nautique.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Planifier le travail.
- C. Vérifier et entretenir le matériel et l'équipement.
- D. Effectuer le travail :
- accompagner les techniciennes et techniciens et les biologistes;
 - installer de l'équipement;
 - transporter le poisson et les oeufs;
 - ensemercer les plans d'eau;
 - surveiller les installations et le site.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Sélection judicieuse de l'itinéraire.
- Localisation correcte du site.
- Identification juste de l'espèce choisie par la ou le spécialiste.
- Choix judicieux du matériel, de l'équipement et de l'outillage.
- Choix approprié du mode de transport.
- Réalisme du plan de travail.

- Vérification complète du matériel, des outils et des embarcations.
- Diagnostic pertinent.
- Respect des méthodes d'entretien préconisées par le fabricant.
- Pertinence des correctif apportés.

- Respect de l'itinéraire.
- Précision de l'information fournie.

- Respect des normes relatives aux inventaires, aux échantillonnages et aux travaux d'aménagement.
- Identification précise des pièces anatomiques.
- Mode de préservation approprié.
- Souci de propreté.

- Respect des normes de transport.
- Choix judicieux du moyen de transport.

- Manipulations précises.
- Respect du plan d'ensemencement.

- Respect du programme de surveillance.
- Vérification précise de l'état des installations.
- Pertinence des correctifs apportés.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

E. Rendre compte du travail effectué.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Précision de l'information.
- Communication claire du travail effectué et à effectuer.
- Formulaires dûment remplis.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à effectuer le travail (D), l'élève doit :

1. Utiliser une loupe binoculaire.
2. Utiliser un microscope.

MODULE 20 : PATHOLOGIE ANIMALE

Code : 237202

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **détecter des pathologies animales**, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En classe ou en laboratoire.
- À l'aide :
 - d'illustrations;
 - de diapositives;
 - de spécimens préservés;
 - de notes.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Souci de précision au moment de l'identification.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Reconnaître les principaux parasites.
- B. Détecter les symptômes de la maladie chez l'animal.
- C. Détecter les symptômes de la maladie chez l'humain.
- D. Déterminer les effets de la maladie chez l'animal.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance précise.
- Détection précise.
- Détection précise.
- Détermination précise.

MODULE 21 : TECHNIQUES DE PÊCHE, DE CHASSE ET DE PIÉGEAGE

Code : 237215

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
appliquer des techniques de pêche, de chasse et de piégeage,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Individuellement et en groupe.
- En classe et en forêt.
- À partir de directives.
- À l'aide :
 - de plans;
 - d'équipement : embarcation motorisée, canot, engins de pêche, engins de chasse et matériel de piégeage;
 - de vêtements appropriés selon la saison;
 - d'un équipement de camping;
 - de cartes et d'une boussole;
 - de documentation technique;
 - de l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de santé et sécurité.
- Respect des lois et règlements.
- Souci de communications interpersonnelles harmonieuses.
- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Respect de la clientèle.
- Sens de l'observation et des responsabilités.
- Utilisation appropriée et sécuritaire de l'équipement et du matériel.
- Respect de l'environnement.
- Sens de l'éthique.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- A. Localiser les sites de capture.
- B. Choisir la technique de prélèvement.
- C. Construire des caches.
- D. Capturer le gibier.
- E. Apprêter le gibier.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Localisation précise.
- Choix judicieux du site.
- Choix judicieux de la technique.
- Construction sécuritaire.
- Camouflage approprié.
- Solidité de la cache.
- Choix judicieux.
- Respect des étapes de la capture.
- Choix judicieux des engins.
- Capture «humanitaire» et sélective possible.
- Respect des autres et de la sécurité.
- Distinction entre les méthodes légales et illégales.
- Éviscération appropriée.
- Choix judicieux de la technique de préparation.
- Respect des normes d'hygiène.
- Respect des exigences de la cliente ou du client.
- Présentation soignée et appropriée.

MODULE 22 : ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Code : 237226

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
guider et informer les usagers,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Sur le terrain.
- À partir d'une simulation et de directives.
- À l'aide :
 - de l'équipement et du matériel de chasse, de pêche et de piégeage;
 - de l'équipement de camping;
 - de matériel d'orientation;
 - de moyens de transport;
 - d'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Souci de communications interpersonnelles harmonieuses.
- Respect de la clientèle.
- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Sens de la planification et de l'orientation.
- Calme et sang-froid devant les situations imprévues.
- Respect des lois et règlements concernant la faune.
- Respect de la sécurité des clients.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

B. Planifier le travail.

C. Vérifier et entretenir le matériel et l'équipement.

D. Effectuer le travail :

- accompagner les clientes et clients;

- installer les clientes et clients;

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Évaluation juste de la nature des interventions demandées.
- Ordre logique de la séquence de travail.
- Choix judicieux de l'équipement et du matériel.
- Établissement correct de l'itinéraire.
- Respect des demandes des usagères et usagers.
- Vérification complète du matériel et de l'équipement.
- Pertinence des correctifs apportés.
- Diagnostic pertinent.
- Respect des normes de mélange de carburants.
- Utilisation correcte de l'outillage.
- Localisation précise de bris et d'une usure excessive.
- Respect des attentes de la cliente ou du client.
- Assistance attentive dans les activités de chasse, de pêche et de piégeage.
- Choix de l'équipement de chasse, de pêche et de piégeage.
- Respect des techniques de chasse, de pêche et de piégeage.
- Respect de la condition physique de la cliente ou du client.
- Précision des directives fournies aux usagères et usagers.
- Ordre et propreté de l'équipement et des lieux.
- Souci constant du confort des usagères et usagers.
- Choix judicieux du site.
- Installation sécuritaire de l'équipement.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- apprêter et faire cuire le poisson et le gibier.

E. Rendre compte du travail effectué.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Utilisation correcte du matériel de cuisine.
- Propreté du travail.
- Méthodes de cuisson appropriées.
- Détection précise des maladies.

- Description précise des activités exécutées.
- Clarté et pertinence du compte rendu du travail effectué et à effectuer.

MODULE 23 : RECHERCHE D'EMPLOI

Code : 237231

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant d'
utiliser des moyens de recherche d'emploi
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées, selon le plan de mise
en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Découvrir des employeurs potentiels.
- Rédiger une offre de service et un curriculum vitae.
- Participer à une entrevue de sélection réelle ou simulée.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Recherche d'employeurs potentiels

- Repérer et utiliser différentes sources d'information.
- Établir un plan d'action.
- Dresser une liste d'entreprises correspondant à ses champs d'intérêt professionnel et personnel.

PHASE 2 : Offre de service

- Rédiger un curriculum vitae et une lettre de présentation.
- Effectuer des démarches de recherche d'emploi.
- Assurer le suivi de ces démarches.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3: Participation en prévision d'une entrevue

- Préciser ses forces et ses faiblesses par rapport à une offre d'emploi en particulier.
- Participer à une entrevue de sélection.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Faciliter l'accès aux différentes sources d'information sur les offres d'emploi et les employeurs : journaux, centres de placement, banques de données, etc.
- S'assurer que l'élève planifie ses démarches.
- Fournir des moyens de planification (plan d'action, agenda, etc.) et de communication (curriculum vitae, lettre de présentation, protocole téléphonique, etc.).
- Organiser des simulations d'entrevues de sélection.
- Favoriser les échanges d'information entre les élèves.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Recueille des données sur différents employeurs.
 - Exprime ses choix relativement au milieu de travail compte tenu de ses champs d'intérêt.

- PHASE 2 :
- Présente son curriculum vitae.
 - Effectue des démarches.
 - Assure le suivi.

- PHASE 3 :
- Exprime ses points forts au cours d'une entrevue de sélection.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 1, Recherche d'employeurs potentiels, l'élève doit :

1. Cerner l'ensemble des ressources et des moyens facilitant la recherche d'emploi.
2. Faire preuve d'initiative et de dynamisme dans ses recherches.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 2, Offre de service, l'élève doit :

3. Repérer les éléments d'information d'une lettre de présentation et d'un curriculum vitae.
4. Décrire les étapes d'une démarche de recherche d'emploi.
5. Faire preuve de ténacité et de dynamisme dans ses démarches.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 3, Participation à une entrevue, l'élève doit :

6. Discuter de l'importance de se préparer en prévision d'une entrevue.
7. Simuler une entrevue.
8. Faire preuve de tact et de politesse.
9. Mettre ses points forts en valeur.

MODULE 24 : INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL

Code : 237248

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de
s'intégrer au milieu de travail

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées, selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Se trouver un lieu de stage.
- Se familiariser avec le milieu de travail.
- Prendre conscience des changements de perception qu'entraîne un séjour en milieu de travail.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Préparation au séjour en milieu de travail

- Prendre connaissance de l'information et des modalités relatives au stage.
- Se fixer des critères de sélection des entreprises.
- Dresser une liste d'entreprises pouvant recevoir des stagiaires.
- Effectuer des démarches pour obtenir une place de stagiaire.

PHASE 2 : Observation et exécution de tâches en milieu de travail

- Observer le contexte de travail.
- Effectuer différentes tâches professionnelles ou participer à leur exécution.
- Rédiger un bref rapport de ses observations sur le contexte de travail et sur les tâches effectuées dans l'entreprise.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3 : Comparaison des perceptions de départ avec les réalités du milieu

- Relever les aspects du métier qui correspondent à la formation reçue ainsi que ceux qui en diffèrent.
- Discuter de la justesse de sa perception du métier avant et après le stage.
- Discuter de l'influence de l'expérience sur le choix d'un emploi correspondant à ses aptitudes et à ses goûts.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves les moyens leur permettant de choisir judicieusement leur lieu de stage.
- Maintenir une collaboration étroite entre l'école et l'entreprise.
- Permettre l'observation et l'exécution des tâches professionnelles.
- S'assurer de la supervision des stagiaires par une personne responsable de l'entreprise.
- Assurer un encadrement périodique des élèves.
- Intervenir en cas de difficultés ou de problèmes.
- Favoriser les échanges d'opinions entre les élèves ainsi que l'expression de tous et de toutes, particulièrement au moment du choix d'un lieu de stage et de la confrontation des perceptions de départ avec les réalités du milieu de travail.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Énumère, par ordre de priorité, trois lieux de stage répondant à des critères de sélection prédéterminés.
 - Rencontre un représentant ou une représentante de l'entreprise en vue de se faire accepter comme stagiaire.

- PHASE 2 :
- Respecte les directives de l'entreprise en ce qui concerne les tâches qu'on lui permet d'exécuter à titre de stagiaire, les horaires de travail et les règles de l'éthique professionnelle.
 - Rédige un rapport de ses observations sur au moins cinq aspects du contexte de travail et sur les tâches effectuées au cours du stage.

- PHASE 3 :
- Fait part aux autres élèves de son expérience en milieu de travail.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 1, Préparation au séjour en milieu de travail, l'élève doit :

1. Décrire la planification de la recherche d'un endroit de stage.
2. Énumérer les attitudes nécessaires à la recherche dynamique d'un lieu de stage.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 2, Observation et exécution de tâches en milieu de travail, l'élève doit :

3. Énumérer les éléments à consigner en cours de stage.
4. Décrire le comportement à adopter en milieu de stage.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 3, Comparaison des perceptions de départ avec les réalités du milieu, l'élève doit :

5. Énumérer ses aptitudes et ses goûts.

